

Xylella fastidiosa

Six nouveaux foyers dans les Alpes-Maritimes

Mais la sous espèce multi-plex n'est pas dangereuse pour les oliviers !!

La vigilance des services de l'Etat vient de détecter six nouveaux foyers de *Xylella fastidiosa*. C'est une nouvelle fois des polygales à feuille de myrte (*Polygala myrtifolia*) qui ont été contaminés par la bactérie sur les communes d'Antibes, Villeneuve-Loubet, Mougins et Biot. Et c'est encore la sous-espèce multiplex qui a été identifiée par le laboratoire de santé des végétaux de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).



Les cas concernent à nouveau des polygales à feuille de myrthe.

"En ce qui concerne les foyers d'Antibes, Villeneuve-Loubet et Mougins, les arbustes nouvellement découverts infectés ont été prélevés dans le cadre de la surveillance des zones tampons créées

suite à la découverte d'un premier foyer sur ces communes fin 2015 et en 2016. Le nouveau foyer de Biot a été découvert dans le cadre de la surveillance événementielle", indique la préfecture de la région PACA. Sur le territoire régional, "4 540 prélèvements ont été analysés depuis le 21 juillet 2015 sur 239 genres ou espèces végétales sensibles à la bactérie *Xylella fastidiosa*. 80 arbustes se sont révélés être contaminés, dont 52 végétaux du genre *Polygala*, seize spartiers à feuilles de jonc, sept lavandes, un arbre de Judée et deux romarins d'Australie".

Comme le veut la réglementation européenne, des mesures ont été prises pour éviter l'introduction et la propagation de la bactérie. Une zone dite "infectée" de 100 m autour des végétaux contaminés a ainsi été délimitée. "Une désinsectisation de tous les végétaux et un arrachage des végétaux hôtes seront effectués. Les propriétaires concernés seront très prochainement destinataires d'un courrier leur précisant la marche à suivre". Une nouvelle zone dite "tampon" de 10 km autour de cette zone infectée a également été définie. Les mouvements de végétaux spécifiés et hôtes (environ 200 espèces à risque) y sont réglementés (interdiction de circulation au-delà de la zone tampon, sauf autorisation délivrée par le Service régional de l'alimentation selon les conditions prévues par la décision de la Commission européenne du 18 mai 2015 modifiée le 12 mai 2016). Enfin, une enquête épidémiologique visant à déterminer l'origine des polygales contaminés et leurs dates de plantation est également en cours.

Ces nouveaux cas portent à 27 le nombre de foyers découverts en PACA, dont 23 dans les Alpes-Maritimes. Les quatre autres sont situés dans le Var.